

15 commerçants veulent privatiser les trottoirs de Montorgueil

(février 2010)

La tentative de charte pour la rue Montorgueil s'est soldée par un échec. Certains commerçants croyaient apparemment que cette charte leur permettrait de se dispenser de respecter la loi. Voyant que la Mairie du 2^{ème} ne céderait pas là-dessus, une quinzaine d'entre eux (des restaurateurs mais aussi des commerces de bouche) ont pris un avocat et demandent à la Ville de leur accorder des droits de terrasse sur toute la largeur du trottoir, au motif qu'il s'agit d'une rue piétonne et que les piétons peuvent circuler sur la chaussée !

Nous espérons que la Mairie du 2^{ème} et la Ville refuseront, car même si cette rue porte le qualificatif de « piétonne », il y passera toujours des scooters, des voitures, des camions de livraison, des engins de nettoyage, des véhicules de secours, des vélos. Dans la mesure où c'est matériellement possible, il nous semble indispensable de continuer à garantir aux plus fragiles d'entre nous le refuge du trottoir. Combien faudra-t-il d'accidents comme celui de Mme K (dont l'affaire avec Planet Sushi devrait être bientôt être jugée) pour que ces commerçants comprennent que l'espace public ne leur appartient pas ?